

LA FORÊT NATURELLE DE ROGNAC

PAR J. STEIN

AVEC LA COLLABORATION DE J-CL. BAUDOUIN

Une description complète de toutes les observations menées à Rognac et une discussion sérieuse sur la problématique des réserves intégrales (sans intervention volontaire de l'homme) nécessiteraient sans doute de pouvoir disposer de tout l'espace prévu dans un numéro de Forêt wallonne. Le présent article a donc plutôt été orienté délibérément vers une description générale du site et une synthèse, forcément incomplète, de toutes les données disponibles aujourd'hui. Pour le reste, nous invitons le lecteur à participer à une des visites guidées organisées régulièrement à Rognac et dont les dates figurent en fin d'article.

Rognac, une réserve naturelle intégrale, est située dans la vallée de la Neuville, à l'ouest de la forêt de la Neuville.

La réserve naturelle couvre une superficie de l'ordre de 12 hectares dans le fond de la vallée de la Neuville, qui se traverse de sud au nord. L'altitude y est comprise entre 200 et 230 mètres.

La vallée du ruisseau de la Neuville s'est encaissée dans les roches dévoniennoises (Siegien et Emsten) de l'Ardenne construisienne, recoupant des niveaux moins perméables, il a engendré l'apparition de nombreux petits sautoirs sur ses versants.

La couverture pédologique est réduite sur ses versants très inclinés où les sols sont limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse.

La Réserve naturelle de Rognac est agréée depuis le 23 juillet 1992⁽¹⁾. A la suite d'une donation effectuée en 1978 par feu le Docteur et Madame L. TILMANT, elle est aujourd'hui propriété de l'asbl «Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique». L'asbl «Réserves Naturelles» (alle francophone des RNOB), chargée de la gestion des réserves, a mis en place un «Comité de gestion» spécifique à Rognac. Ce dernier assiste la conservatrice, Madeleine DEFLANDRE, dans la gestion quotidienne du site.



A Rognac, la forêt intégrale, non gérée par conséquent, couvre une superficie de l'ordre de 10 hectares. Trop peu, diront certains qui estiment qu'en deçà d'une étendue de 50 à 100 hectares une réserve forestière intégrale ne peut couvrir l'ensemble des phénomènes susceptibles de s'y dérouler.

Suffisant, penseront d'autres qui considèrent que la moindre parcelle soustraite à la pression volontaire de l'homme constitue, dans nos contrées, un havre de développement pour une nature libérée de toute entrave.

La forêt garnit les deux versants et le fond de la vallée du ruisseau de la Neuville, là où anciennement d'autres spéculations étaient rendues impossibles vu la raideur des pentes ou les risques d'inondation. La forêt de Rognac est donc «en place» depuis très très longtemps !

On a toutefois peu d'indications sur la gestion passée du site. Aucune sylviculture n'y est appliquée depuis près d'un siècle vraisemblablement et les observations réalisées par de TILLESSE (1994) tendent à montrer que la gestion antérieure aurait favorisé le régime du taillis-sous-futaie.

La flore et la végétation

En relation avec la pente, l'exposition, la nature des sols, la géologie ou le traitement antérieur, la forêt est particulièrement diversifiée. On y a décelé la présence de hêtraies, de chênaies-charmaies, de frênaies, de chênaies silicoles et d'aulnaies.

A certains endroits, des boulaies quasi pures surmontent un tapis de fougère-aigle. Ailleurs, la luzule des bois, la mélique uniflore, la balsamine des bois, la stellaire des bois, le pâturin montagnard ou la petite pervenche prennent le pas sur les autres espèces et dominent le sous-bois. Ailleurs encore, des taillis denses de charmes éliminent toute végétation herbacée.



Les versants frais constituent le lieu de prédilection des fougères : fougère femelle, dryoptéris des chartreux, dryoptéris dilaté, fougère mâle, blechnum en épi, langue de cerf, notamment entre les moellons de l'ancien pont... C'est là en outre que sont concentrées les populations de luzules : luzule blanche, luzule pileuse et luzule des bois.

Ça et là, un hêtre remarquable par ses dimensions a fait le vide sous sa couronne. Qu'une branche énorme se brise et tombe suite à la tempête, il n'en faut pas plus à la digitale pourpre pour constituer d'impressionnantes colonies.

De nombreuses sources permettent, tout au long des versants, le développement de fragments d'aulnaie à laiche espacée, dorine à feuilles opposées, lysimaque des bois et grande fétuque. Sur les colluvions et alluvions au bas de ces couloirs de suintement, le groupement s'enrichit en espèces telles la balsamine des bois et la laiche pendante. Il faut souligner l'intérêt exceptionnel de ces groupements qui partout régressent sous l'effet des traitements forestiers.

Des éboulis et des affleurements rocheux apparaissent sur la rive gauche du ruisseau en aval de la cascade du Pont Madame; ils sont colonisés par une intéressante végétation bryophytique à *Heterocladium heteropterum* et se singularisent par la présence du très rare polystic à soies.

Sur la rive droite, on note encore, sur les blocs erratiques à proximité des sources, une hépatique à odeur aromatique (*Conocephalum conicum*).

Les champignons ont également fait l'objet d'inventaires réguliers depuis une quinzaine d'années : des dizaines d'espèces ont ainsi été recensées à ce jour.

La faune

Une quarantaine d'espèces d'oiseaux au moins a été observée en forêt, dont 4 rapaces (*autour*, *épervier*, *chouette hulotte*, *hibou moyen-duc*) et 3 pics (*pic noir*, *pic vert* et *pic épeiche*). Le site n'est pas suffisamment étendu pour constituer le territoire de grands animaux, mais ceux-ci fréquentent régulièrement le site : chevreuil, sanglier, renard, putois, etc.

Les zones humides attirent plusieurs batraciens communs, les tritons et la salamandre.

L'inventaire de l'entomofaune constitue, comme souvent, le point faible des études d'un site pourtant susceptible a priori de compter un très grand nombre d'espèces. Tout au plus, quelques observations ont été effectuées dans les milieux humides ou alors de façon plus générale, mais sans relations avec la diversité forestière mise en évidence. Ceci est révélateur en outre de la difficulté d'attirer les scientifiques dans un tel site : les forestiers le négligent parce qu'il n'est pas affecté à la production, les non-forestiers ne s'y aventurent pas parce qu'ils le croient réservé aux forestiers !

La structure de la forêt

Les espèces qui composent actuellement la forêt de Rognac sont, dans l'ordre décroissant de présence : le charme, l'érable sycomore, le chêne pédonculé, le bouleau verruqueux, le frêne, le bouleau pubescent, le hêtre et l'aulne glutineux (de TILLESSE, 1994). Elles représentent 93 % du nombre total de tiges de circonférence supérieure à 40 cm. La moitié de ces tiges est constituée d'arbres francs de pied. Les cépées sont majoritairement de charme et d'érable.

Un premier inventaire a été réalisé en 1983 (VERBEKE) sur la forêt du versant est du Ruisseau de la Neuville, soit

3,73 ha. Tous les ligneux y ont été mesurés, soit 5100 arbres, sans limite inférieure de circonférence. Ces mesures, portées en graphique, donnent une courbe qui rappelle l'allure typique des «forêts jardinées». Ces courbes étaient également valables, prises séparément, pour les érables, les charmes, les bouleaux, les sorbiers des oiseaux, les frênes, les hêtres et les sureaux noirs. Un déficit de régénération était marqué dans les chênes et les aulnes glutineux.

En 1993, de TILLESSE a procédé à un inventaire complet de toutes les tiges supérieures à 40 cm de circonférence sur l'ensemble de la zone boisée, soit 3484 arbres; ces observations donnent un nombre moyen de 355 tiges à l'hectare pour une surface terrière moyenne de 26,6 m² par hectare. Le diagramme ci-contre donne la répartition des tiges en fonction des catégories de circonférence. de TILLESSE y a superposé des courbes calculées selon la formule proposée par FAGNERAY (1966) dans le cas de peuplements de production (la courbe en pointillé correspond à une dimension d'exploitabilité de 1,50 m; la courbe en plein correspond à une dimension d'exploitabilité de 2,45 m).

Pris sur la totalité de sa surface boisée et sur l'ensemble des tiges, Rognac présente incontestablement une courbe caractéristique de la futaie jardinée. Par contre, superposée à la distribution des francs de pied, la courbe théorique montre une certaine pénurie de jeunes bois.

Prises espèces par espèces, les courbes présentent la même allure jardinée pour les érables, les frênes, les charmes, les bouleaux, les sorbiers des oiseaux. Tout ceci confirme assez bien la situation révélée par VERBEKE dix années plus tôt.

Néanmoins, il est malaisé de déduire quoi que ce soit de cet inventaire exhaustif puisqu'il cliche une situation donnée à un moment déterminé. Le but de cet inventaire était évidemment de caractériser une sorte «d'état-zéro» de la dynamique spécifique des forêts de Rognac, puis de répéter cette opération, au fil du temps, afin de préciser l'allure de cette dynamique. C'est pourquoi, contrairement à ce qui s'est passé lors de l'inventaire de VERBEKE, tous les arbres mesurés ont été repérés et numérotés et 9 placettes de 9 ares chacune ont été singularisées et délimitées de façon permanente sur le terrain. Ces placettes homogènes ont notamment aidé à la diagnose phytosociologique du site, elles ont également été l'objet de mesures plus fines, notamment la mesure des brins dont la circonférence est comprise entre 10 et 40 cm. Elles pourraient évidemment être utilisées dans le cadre de l'établissement en Région wallonne, voire en Europe, d'un réseau de recherches sur les réserves intégrales.

(1) : En vertu de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées.

BIBLIOGRAPHIE

- De TILLESSE, T., 1994 - Caractérisation du degré de richesse et de l'état initial d'une série dynamique : la réserve forestière intégrale de Rognac. T.F.E., Louvain-la-Neuve, 124 p + annexes.
- FAGNERAY, A., 1966 - Traitement des futaies de hêtres du sud de la Belgique en vue de l'obtention de peuplements jardinés. Madrid. Compte-rendu du 6ème Congrès Forestier Mondial, Vol. 2, 2316-2323.
- VERBEKE, W., 1983 - Het bosreservaat van Rognac. Gent, 13 p + annexes.